



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Première Commission

9^e séance

Lundi 21 octobre 1996, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Sychou (Biélorus)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ainsi que j'en ai informé la Commission au cours de notre séance d'organisation, tenue le jeudi 10 octobre, j'ai reçu du Président de la Cinquième Commission une lettre datée du 26 septembre 1996 concernant le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que présenté dans le document A/51/6 (Prog. 1).

Après consultations appropriées, les membres du Bureau de la Commission ont décidé de convoquer la séance spéciale d'aujourd'hui afin de permettre à la Première Commission d'examiner les questions de désarmement au titre du Programme 1 — Affaires politiques — du plan à moyen terme et de donner aux délégations l'occasion de présenter leurs vues et leurs remarques en la matière pour qu'elles soient communiquées à la Cinquième Commission.

J'invite les membres à faire leurs remarques.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation se félicite de la ponctualité de nos séances, mais il semble que tous n'y soient pas habitués. Je voulais simplement dire que le Mouvement non aligné a approuvé une déclaration au nom de tous ses membres. Je pense que notre collègue de l'Indonésie est arrivé pour présenter ladite déclaration et je préférerais parler après la délégation de ce pays.

M. Parnohadiningrat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation remercie qu'on lui donne la parole. Toutefois, c'est mon Ambassadeur qui doit faire cette déclaration et il n'est pas là. Si une autre délégation souhaite prendre la parole maintenant, nous pourrions intervenir un peu plus tard.

M. Goosen (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, pour faire avancer les choses, qu'il me soit permis de présenter notre déclaration à l'appui de celle que fera l'Ambassadeur de l'Indonésie au nom du Mouvement non aligné et des autres pays en développement.

Nous tenons tout d'abord à remercier la délégation de la Colombie, qui assume la présidence du Mouvement non aligné, et la délégation de l'Indonésie, qui a coordonné l'élaboration d'une position commune du Mouvement pour le débat sur le Programme 1.3 — Désarmement, du rapport du Comité du programme et de la coordination.

D'importants progrès ont été faits ces dernières années dans le domaine du désarmement. Aux plans multilatéral et mondial, il y a eu la conclusion et l'entrée en vigueur — désormais imminente — de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'adoption par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des déci-

sions visant à renforcer le processus d'évaluation ainsi que les principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires; le travail entrepris par les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction pour renforcer la Convention en mettant au point un mécanisme de contrôle vérifiable; et le renforcement du réseau de zones exemptes d'armes nucléaires avec la conclusion récente du Traité de Pelindaba et du Traité de Bangkok, qui ont eu pour effet d'étendre les zones exemptes d'armes nucléaires afin qu'elles couvrent tout l'hémisphère Sud. Ces initiatives sont la manifestation évidente de la volonté inébranlable des États non dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'objectif d'un monde débarrassé de toutes les armes nucléaires.

Au nombre des réalisations, il faut aussi mentionner la conclusion et la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'écrasante majorité à laquelle il a été adopté à l'Assemblée générale et le grand nombre d'États qui l'ont signé donnent la mesure de l'appui dont il bénéficie; le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires; l'accord auquel on est parvenu à la session de 1996 de la Commission du désarmement sur les Directives relatives aux transferts internationaux d'armes; et, enfin, la conclusion fructueuse de la Conférence d'examen de 1996 des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, grâce à l'adoption du Protocole II amendé sur les mines terrestres, et d'un nouveau protocole — le Protocole IV — sur les armes à laser aveuglantes.

On a aussi beaucoup réfléchi à l'avenir. Si des progrès marquants ont été faits ces dernières années dans le domaine du désarmement, d'importantes tâches nous attendent encore. Peut-être serait-il bon de rappeler ce qui a été fait et ce que l'on est en train de faire : premièrement, il y a le travail sur le futur programme de désarmement nucléaire — qui reste pour nous la priorité —, comme par exemple le rapport de la Commission de Canberra chargée d'examiner la question de l'élimination des armes nucléaires et le programme d'action en vue de l'élimination des armes nucléaires; deuxièmement le travail en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; troisièmement, le travail du Groupe spécial créé par les États parties à la Convention sur les armes chimiques; quatrièmement, le travail du groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre, dans le cadre de la résolution 50/70 B de l'Assemblée générale

sur les armes de petit calibre; et, enfin, les activités pour que l'attention internationale voulue soit accordée aux conséquences dévastatrices des mines terrestres antipersonnel. Une importante initiative a été prise à cet égard dans la Déclaration d'Ottawa, par laquelle 48 gouvernements se sont engagés à oeuvrer ensemble pour que puisse être conclu le plus rapidement possible un accord international juridiquement contraignant qui interdise les mines terrestres antipersonnel.

Un des principaux objectifs du sous-programme concernant le désarmement est de suivre et d'appuyer l'évolution présente et future des événements dans ce domaine et dans celui de la sécurité internationale pour se pencher notamment sur les problèmes résultant du désarmement, y compris les conséquences économiques et sociales du désarmement. À cet égard, la déclaration du Mouvement des pays non alignés reflète précisément les priorités accordées aux armes de destruction massive, la principale demeurant l'élimination complète des armes nucléaires.

Ma délégation est particulièrement heureuse du fait que la déclaration du Mouvement des pays non alignés sur ce sous-programme a accordé au désarmement classique une priorité appropriée. Comme cela a été récemment souligné par le Président Mandela et le Ministre des affaires étrangères Alfred Nzo, ce sont les armes classiques qui font le plus de morts et causent le plus de souffrances dans les conflits qui sévissent aujourd'hui dans le monde. Il importe par conséquent de mettre davantage l'accent sur les armes classiques dans toutes les instances de désarmement, et en particulier sur la prolifération des armes individuelles.

Nous approuvons les propos du Secrétaire général lorsqu'il dit dans son supplément à l'Agenda pour la paix, en 1995, que

«Les progrès enregistrés depuis 1992 en ce qui concerne les armes de destruction massive et les systèmes d'armes majeures doivent s'accompagner de progrès analogues dans le domaine des armes classiques, en particulier les armes légères.» (A/50/60, par. 65)

L'Afrique est l'un des continents qui ont le plus souffert de la prolifération des armes légères et de l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel. Ces armes ont eu des conséquences dévastatrices pour la société civile après la fin des conflits et elles ont sérieusement entravé les efforts de reconstruction et de développement, surtout dans les zones rurales. L'ampleur du problème est connue et le défi qu'il représente est important pour un continent aux

ressources limitées et ayant de grands besoins dans le domaine du développement.

En ce qui concerne l'allocation de ressources aux activités de désarmement, l'Organisation des Nations Unies doit non seulement tenir compte de la priorité que doit avoir cet objectif et de l'intérêt élevé que lui porte l'ensemble de la communauté internationale, mais également centrer son attention sur les travaux déjà réalisés et qui doivent encore être réalisés par la communauté internationale pour l'élimination future de toutes les armes de destruction massive et la cessation de la prolifération des armes classiques au-delà des besoins de légitime défense.

M. Mernier (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour sa déclaration. Je lui serais reconnaissant d'en soumettre le texte écrit au Secrétariat.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite avant tout faire part de son plein appui à la déclaration qui va être faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, à laquelle nous souscrivons intégralement. La délégation cubaine se félicite de voir que notre Commission va consacrer une partie de son ordre du jour à l'examen d'une question qui revêt pour nous une importance capitale.

Lors d'occasions antérieures et en dépit de ce qu'ont demandé certaines délégations, le projet de plan à moyen terme et le programme traitant du désarmement n'ont pas été examinés par notre Commission et notre rôle s'est simplement limité à faire connaître l'avis de certaines délégations à l'organe chargé d'examiner et d'approuver le plan à moyen terme.

Nous sommes certains qu'aucune délégation ici présente ne peut ignorer l'importance considérable de la question que nous sommes amenés à analyser. Il s'agit tout simplement de la base sur laquelle reposeront les activités de l'Organisation entre 1998 et 2001 dans le domaine du désarmement. Les nombreux efforts et les précieuses initiatives qui sont examinés au sein de notre Commission risquent de rester lettre morte s'ils sont simplement reflétés dans des résolutions et si les idées qu'ils représentent ne sont pas ultérieurement incluses dans le programme de l'Organisation et si elles ne sont pas non plus appuyées comme il se doit lorsque le budget est examiné. C'est la raison pour laquelle la discussion et l'analyse des divers

programmes de la part des organes intergouvernementaux pertinents constituent un exercice fondamental.

Nous constatons avec une vive préoccupation que certaines délégations ont fait preuve de réticence lorsque la question s'est posée et ont indiqué que cette analyse devait être effectuée par la Cinquième Commission. À cet égard, ma délégation voudrait signaler que les règles qui régissent la planification des programmes prévoient une analyse du plan à moyen terme par les organes intergouvernementaux compétents, vu que ce sont eux qui ont suffisamment d'expérience dans le domaine examiné et également une bonne vue d'ensemble des priorités à fixer dans les différents domaines, en l'occurrence le désarmement.

Ainsi, ce que nous faisons aujourd'hui n'est rien d'autre que notre devoir, et ma délégation regrette de ne pas avoir été suffisamment informée de nos responsabilités en la matière, ce qui nous a empêchés de prévoir suffisamment de temps pour effectuer une analyse détaillée et sérieuse du programme qui intéresse cette Commission.

S'agissant de la méthodologie, il convient également d'assurer une transparence suffisante à cette question. Ma délégation estime à cet égard qu'il y a un autre aspect qui doit être amélioré à l'avenir et qui permettra à toutes les délégations de mieux se familiariser avec la question : il s'agit de la nécessité de distribuer aux membres de la Commission tous les documents qui s'y rapportent.

Quant aux questions de fond, nous souhaiterions nous attarder sur certains éléments, notamment le format du sous-programme. Nous sommes convaincus que, comme cela a été fait pour le programme à moyen terme pour 1994-1998, les questions de désarmement doivent faire l'objet d'un programme indépendant et non pas, comme on le propose, d'un simple sous-programme. Il est inutile de revenir sur toutes les tâches qui reviennent à l'Organisation dans ce domaine. Cela apparaît, au-delà du fait de savoir si les positions concordent ou non, dans le très grand nombre de projets de résolutions qui sont examinés et adoptés chaque année et qui, ces trois dernières années, a considérablement augmenté.

Le projet de plan à moyen terme, comme cela sera dit dans la déclaration du Mouvement des pays non alignés, doit être le reflet fidèle des mandats approuvés par les États Membres dans le cadre des décisions adoptées. Il doit également refléter l'équilibre délicat que représentent toutes les décisions importantes que nous prenons, et pas simplement certaines. Le projet de plan à moyen terme ne peut devenir le véhicule permettant de faire passer des idées et concepts

qui n'ont pas été examinés par les États Membres et qui n'ont pas été approuvés par ces derniers. Il y aura sans doute des phrases stéréotypées formulées dans un illustre bureau ou des concepts en vogue lancés à partir d'une région ou d'une autre de la planète, mais nous ne sommes ici ni dans une maison d'édition, ni dans une salle de mode. Nous nous trouvons sous le toit d'une Organisation qui nous appartient à tous et au sein de laquelle nous avons tous voix au chapitre et le droit de vote. Conformément au règlement intérieur que nous avons adopté, seules nos décisions sont et doivent constituer le mandat qui doit être exécuté. Il existe des objectifs que s'est fixés la communauté internationale depuis longtemps déjà et, même si on répète que la guerre froide est terminée, ces objectifs restent à réaliser et ils semblent s'éloigner chaque jour davantage.

L'interdiction des armes nucléaires et leur élimination en sont des exemples clairs. Toutefois, le plan proposé est muet au sujet de la nécessité d'élaborer une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, de même qu'au sujet d'un programme d'élimination de ces armes dans des délais fixés. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif qu'est le désarmement général et complet. La position majoritaire au sein de cette commission, qui appuie le désarmement nucléaire, l'important avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et le Programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier convenu constituent, sans aucun doute, un domaine dans lequel l'ONU devrait jouer un rôle fondamental au cours des années à venir.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, la Commission se rappellera qu'après les efforts considérables et difficiles déployés lors des négociations, nos pays se sont entendus sur une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Or, comme nous le savons tous, cette convention n'a pas encore été ratifiée par les deux pays qui sont les plus grands détenteurs de ces armes et la convention est sur le point d'entrer en vigueur. Il s'agit là d'un autre domaine qui mérite qu'on lui accorde davantage d'attention dans le plan à moyen terme.

Cela étant, il est très difficile de comprendre les raisons pour lesquelles on insiste de façon démesurée sur le désarmement classique, par exemple. Entre autres questions, on fait référence à la tenue d'un Registre des armes classiques, auquel seraient ajoutées d'éventuelles variantes régionales. Il semble que le principe convenu, selon lequel les mesures régionales doivent être adoptées sur l'initiative des États de la région concernée avec leur plein accord et leur participation, n'ait plus cours et que ce soit aujourd'hui

l'Organisation, c'est-à-dire le Secrétariat, qui, sans aucune résolution pertinente, nous impose de tels accords ou registres régionaux.

Un dernier exemple d'un domaine dans lequel les choses doivent être également modifiées dans le plan à moyen terme est celui de la formation et des services consultatifs en matière de désarmement. Il existe un programme de bourses que le Secrétaire général exécute chaque année, dans l'intérêt de tous les États Membres et particulièrement des pays en développement. Ceci a permis d'accroître les compétences des Membres de cette Organisation dans ce domaine. Toutefois, il semble que l'on souhaite geler ou supprimer ce programme pour les années à venir, mais cela n'est pas mentionné dans le texte. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation souscrit à l'idée selon laquelle le sous-programme 1.3 sur le désarmement doit être remanié compte tenu des considérations présentées dans le cadre de ce débat puis présenté à l'organe chargé de l'examiner et de l'approuver en dernier ressort, après modification. Voilà certaines des observations que nous souhaitons faire sur cette question, et nous espérons qu'elles seront prises en considération.

Le Président par intérim : Je demande au représentant de Cuba, comme à tous les autres intervenants, de soumettre le texte de sa déclaration au Secrétariat.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa lettre datée du 26 septembre 1996 adressée au Président de la Première Commission, le Président de la Cinquième Commission a demandé que la Première Commission procède à l'examen du sous-programme 1.3 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 [A/51/6 (Prog. 1)], en vue de communiquer ses vues à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. À cet effet, la délégation indonésienne, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur le désarmement, a le privilège de faire une déclaration au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et d'autres pays en développement concernant le sous-programme. Ces États ont également prié le Secrétariat de faire distribuer la déclaration en tant que document officiel de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette déclaration est la suivante :

«1. Le Mouvement des pays non alignés estime que le sous-programme 1.3 concernant le désarmement devrait être un programme séparé et distinct dans le cadre d'ensemble du plan à moyen terme. Il importe que le programme reflète, avant sa formulation, la teneur des nombreuses résolutions adoptées par l'As-

semblée générale des Nations Unies sur diverses questions traitant du désarmement. Il est tout aussi important que le programme indique le point de vue de la majorité écrasante des États Membres. Le Mouvement des pays non alignés demande donc que soient réévaluées les approches qui ont présidé à l'élaboration du programme et que les questions traitées soient ajustées de façon consciencieuse afin de refléter de manière plus précise les points de vue et les positions du Mouvement des pays non alignés, qui constitue une majorité au sein de l'Organisation.

2. Le programme de désarmement doit se fonder sur les idées et le cadre contenus dans le Document final adopté par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car il ne fait aucun doute que les principes et les priorités reflétés dans ce texte restent valables et importants. Il y a, comme dans de nombreux accords, et ceci a été récemment réaffirmé par la décision unanime de la Cour internationale de Justice, l'obligation de poursuivre de bonne foi et jusqu'à leur terme, des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects et sous un contrôle international strict et efficace. Il s'ensuit que l'élimination définitive et complète des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive doit être prioritaire. À cet égard, le programme doit également tenir compte de la nécessité pour la Conférence du désarmement de mettre sur pied, sur une base prioritaire, un comité spécial chargé d'entamer des négociations sur un programme progressif de désarmement nucléaire et d'élimination définitive et complète des armes nucléaires suivant un calendrier fixé.

3. Les activités futures en matière de non-prolifération sous tous ses aspects et en matière de désarmement nucléaire, pour les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ont pris un nouvel élan grâce à l'adoption des principes et des objectifs contenus dans les documents adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au TNP. En dépit de cette récente évolution et des changements positifs intervenus dans les relations internationales au cours des dernières années, les armes nucléaires continuent de menacer la sécurité internationale. Les arsenaux nucléaires sont constamment améliorés et deviennent chaque jour plus sophistiqués et plus meurtriers, alors que de nouvelles doctrines nucléaires sont proposées.

4. La principale priorité pour la communauté internationale doit par conséquent continuer d'être l'élimination définitive et complète des armes nucléaires, comme cela est prévu dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'ordre du jour devra également comprendre des mesures concernant l'élimination des autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques et biologiques, grâce à la mise en oeuvre intégrale des traités pertinents sur le désarmement.

5. Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité urgente d'enrayer la fabrication excessive, la mise au point et l'accumulation des armes classiques au moyen d'approches mondiales et régionales librement convenues entre les États de chaque région, en tenant compte des besoins raisonnables des États à des fins de légitime défense ainsi que des caractéristiques propres à chaque région. À cet égard, il est fondamental que la question de la limitation des armes classiques et du désarmement classique occupe une place de choix dans ce programme.

6. La nouvelle idée visant à faire du désarmement un outil de diplomatie préventive et de consolidation de la paix doit être développée avec prudence et circonspection. En effet, une telle approche pourrait fort bien détourner l'attention de la mise en oeuvre des accords déjà conclus dans le processus de règlement de questions prioritaires. C'est pourquoi le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit être d'élaborer des programmes de désarmement qui affectent de manière équilibrée les principaux intérêts d'une grande majorité d'États Membres.»

M. Zaluar (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour avoir organisé cette séance, comme nous l'avons demandé. Nous pensons qu'elle offrira une très utile opportunité de discussion et qu'elle devrait être, chaque année, partie intégrante du programme de travail de la Première Commission lorsque celle-ci examine les activités de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pensons pas que même une semaine entière de discussion structurée serait excessive, si elle était correctement préparée.

Avant de commenter le Programme 1 du plan à moyen terme, je voudrais revenir un peu en arrière. Au cours des cinq dernières années, nous avons assisté à de grands changements dans le système international. Les idées et

concepts d'hier ont été dépassés et il est apparu clairement qu'une nouvelle façon de penser était devenue nécessaire. Notre délégation a toujours été sincèrement reconnaissante au Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de proposer un nouveau cadre conceptuel pour cette nouvelle ère des relations internationales, notamment dans l'«Agenda pour la paix» de juin 1992 dans le rapport sur les «nouvelles dimensions» d'octobre 1992 (A/C.1/47/7) et dans le supplément à l'«Agenda pour la paix» de janvier 1995 (A/50/60). Néanmoins, une certaine confusion conceptuelle a persisté, bien naturelle étant donné l'ampleur des changements. L'Assemblée générale a travaillé sans relâche pour résoudre ces problèmes conceptuels, notamment dans les résolutions 47/120 et 47/120 B. Elle a beaucoup fait pour clarifier les questions et poser les bases des nouvelles approches indispensables à l'Organisation des Nations Unies pour affronter la nouvelle réalité.

J'ai dit que certaines imprécisions conceptuelles persistaient; je voudrais en citer trois, qui sont directement liées au plan à moyen terme. La première, la confusion entre le maintien de la paix et le rétablissement de la paix, a déjà été corrigée. Je n'insisterai pas sur les tragiques circonstances qui ont suscité, dans le Supplément à l'«Agenda pour la paix», les phrases suivantes, que nous approuvons fortement :

«Le maintien de la paix et l'emploi de la force ... doivent être considérés comme des solutions de rechange et non pas comme des éléments voisins d'un continuum permettant de passer aisément de l'un à l'autre». (A/50/60, par. 36)

Cette question a déjà été clarifiée. Cependant, il existe deux autres problèmes conceptuels qui selon nous sont reflétés dans le plan à moyen terme, et qui pourraient être réglés dans une future version révisée.

L'un de ces problèmes est la confusion entre diplomatie préventive et déploiement préventif. Selon nous, diplomatie préventive signifie diplomatie, tandis que déploiement préventif signifie maintien de la paix, et aucune confusion ne doit exister entre les deux. Le résultat de cette confusion a été le concept encore plus imprécis d'action préventive, qui regroupe toutes sortes d'activités, allant de la diplomatie traditionnelle et des activités de développement au maintien de la paix. Il s'en est suivi parfois une approche trop ambitieuse. En cette époque de grande tension pour l'Organisation des Nations Unies, tant au plan politique qu'au plan financier, il est important que nous ne perdions pas de vue la réalité, et que nous nous assurions que l'Organisation des

Nations Unies se consacre à des situations dans lesquelles elle peut jouer un rôle utile.

Le dernier domaine de confusion, selon nous, se trouve entre les activités de maintien de la paix après une période de conflit et les activités de développement. Cette confusion a conduit dans le plan à moyen terme à l'emploi de l'expression «consolidation de la paix» au lieu de «consolidation de la paix après une période de conflit» — nous avons demandé qu'une correction soit apportée — et même à la proposition d'une sorte de consolidation de la paix préventive. L'Assemblée générale examine actuellement cette question dans des discussions relatives à sa réponse au Supplément à l'«Agenda pour la paix», et nous espérons que ces discussions seront reflétées à l'avenir dans le plan à moyen terme.

Je voudrais évoquer le sous-programme 1.3 sur le désarmement. Le paragraphe 1.13 du document A/51/6 (Prog. 1) donne une impression erronée de l'évolution récente de la situation dans le domaine du désarmement. Pour l'essentiel, il est dit que tout va bien dans le domaine nucléaire, mais que des problèmes liés aux armes classiques continuent de poser une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'idée sous-entendue est que tous les problèmes liés aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive sont en voie d'être résolus, et ne devraient pas faire l'objet d'une action de l'Organisation des Nations Unies. Cette déduction contredit directement plusieurs documents. D'abord, elle contredit le rapport du Secrétaire général (A/C.1/47/7) sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans l'après-guerre froide, entre autres aux paragraphes 9, 21, 24 et 27. Deuxièmement, elle contredit le rapport du Secrétaire général (A/50/60) sur un Supplément à l'«Agenda pour la paix», lequel, au paragraphe 60, affirme que le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération continuent d'être de la plus haute importance. Troisièmement, elle contredit la réponse du Conseil de sécurité au Supplément à l'«Agenda pour la paix», au document S/PRST/1995/9, page 3. Quatrièmement, en s'en tenant exclusivement aux documents de la cinquantième session de l'Assemblée générale, elle contredit les résolutions 50/65, 50/66, 50/68, 50/70 A, C, I, N, P et R et la résolution 50/71 E. Cinquièmement, elle contredit les paragraphes 1079 et 1080 du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/51/1).

S'agissant du paragraphe 1.15 du projet de plan à moyen terme, on ne comprend pas clairement pourquoi la priorité devrait être accordée aux problèmes de l'après-

désarmement, l'idée sous-entendue étant que les questions de désarmement ne sont plus prioritaires. On ne comprend pas non plus clairement pourquoi une attention particulière devrait être accordée aux variantes régionales éventuelles du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, lesquelles n'existent pas — en fait si elles existaient, elles auraient à être gérées en premier lieu par des arrangements régionaux; tout appui émanant de l'Organisation des Nations Unies devrait auparavant être mandaté par l'Assemblée générale.

Le paragraphe 1.16 met trop l'accent sur le désarmement à l'échelon régional. Le désarmement régional est une bonne chose et doit être poursuivi, mais le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le désarmement régional est nécessairement secondaire par rapport aux mécanismes régionaux. Nous pourrions remplacer ce langage par un langage similaire à celui du paragraphe 15 du rapport sur les «nouvelles dimensions», lequel présente un équilibre plus adéquat entre les efforts globaux, régionaux et sous-régionaux.

Pour terminer, les paragraphes 1.17 et 1.18 doivent inclure une référence spécifique à la publication suivie de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, ouvrage particulièrement utile aux délégations des pays en développement, ainsi qu'au programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement, auquel s'appliquent les mêmes observations. Comme je l'ai dit précédemment, nous attendons de la Première Commission une attention accrue aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, une discussion plus structurée pour l'année prochaine, et d'une manière plus générale, un examen plus rigoureux à l'Assemblée générale des aspects concrets des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Arce (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Mexique approuve la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. De même, la délégation du Mexique appuie les commentaires des représentants de l'Afrique du Sud, de Cuba et du Brésil.

Mon gouvernement estime que les six paragraphes du sous-programme 1.3, désarmement, au document A/51/6 (Prog. 1) ne reflètent pas adéquatement la réalité de la situation internationale en matière de désarmement de ces dernières années.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel que le programme des Nations Unies pour les activités de désar-

mement au cours de la période 1998-2001 reflète de manière adéquate les mandats conférés par les États Membres. La question du désarmement doit aussi continuer à faire partie d'un programme distinct, pour bien souligner le haut degré de priorité accordé par les États Membres aux activités de désarmement. Ce programme distinct de désarmement doit indiquer les priorités, tant dans le domaine du désarmement nucléaire que dans celui du désarmement conventionnel, fixées en fonction des vues exprimées par les délégations dans le cadre de ce débat.

M. King (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se félicitent de cette occasion de faire quelques remarques à propos du plan à moyen terme et de son programme 1 relatif aux affaires politiques.

Les États-Unis estiment en particulier que le programme 1.3 du plan à moyen terme sur le désarmement est un bon schéma directeur sur lequel le Département des affaires politiques et le Centre pour les affaires de désarmement peuvent fonder leurs activités pour la période 1998-2001.

Les États-Unis entendent aussi souligner l'excellent travail effectué par le Secrétariat, et notamment par le Centre pour les affaires de désarmement, dans le domaine du désarmement. L'appui administratif et technique que l'un et l'autre apportent à la Première Commission, à la Commission du désarmement, aux diverses conférences d'examen et à la Conférence du désarmement à Genève, est remarquable.

Nous sommes heureux de voir que le plan à moyen terme reconnaît que l'on a beaucoup fait en matière de désarmement nucléaire. Nous nous félicitons aussi que la description du programme 1.3 fasse tout particulièrement allusion à la nécessité de faire aussi porter les efforts sur les questions de désarmement conventionnel. Les États-Unis continuent de penser qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du désarmement conventionnel et que l'ordre du jour du désarmement international doit refléter un meilleur équilibre entre désarmement nucléaire et désarmement conventionnel.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du Mouvement des pays non alignés à propos du programme 1.3 sur le désarmement, et nous appuyons les déclarations faites par divers orateurs. Si nous avons bien compris, le Mouvement des pays non alignés propose que le plan à moyen terme prévoit un programme distinct pour le désarmement. Sans revenir sur les questions de fond que soulève cette déclaration et cette proposition, nous nous de-

mandons si cette déclaration ne risque pas de semer le doute quant à l'objectif visé par le plan à moyen terme.

Pour les États-Unis, le plan à moyen terme est censé être un instrument programmatique — un schéma directeur, si l'on veut — destiné à guider le travail du Secrétariat à moyen terme. Les décisions financières et budgétaires affectant le Secrétariat sont censées reposer sur ce plan. Or, la proposition du Mouvement des pays non alignés ressemble davantage à un programme de travail politique suggéré à la communauté internationale quant aux questions de désarmement. C'est pourquoi les États-Unis estiment que la proposition du Mouvement des pays non alignés n'est peut-être pas pertinente dans le cadre du plan à moyen terme.

Quant à la proposition du Mouvement des pays non alignés elle-même, les États-Unis sont frappés par l'énorme contraste qui existe entre, d'une part l'accent considérable qui est mis sur le désarmement nucléaire et, d'autre part, la référence — presque en passant — à la nécessité d'un désarmement conventionnel, voire à la mise en garde concernant le rôle possible du désarmement comme instrument de diplomatie préventive et de consolidation de la paix. Ce contraste marqué semble traduire un malentendu, sinon de l'indifférence, à l'égard des causes réelles de conflit depuis la fin de la guerre froide. À notre avis, cela rend les choses inutilement confuses et complexes et détourne de l'objectif d'un monde plus sûr auquel nous aspirons tous. Le contraste révèle une fois encore une préférence — d'aucuns diraient un penchant très fort — pour la rhétorique facile du désarmement nucléaire, plutôt que pour le travail considérable qui doit être effectué pour améliorer la sécurité internationale.

Les États-Unis estiment que le plan à moyen terme est un instrument de planification financière plutôt qu'une déclaration politique. Dès lors, la Première Commission n'est pas l'instance choisie pour un débat en profondeur du plan à moyen terme ou pour proposer une reformulation du plan à moyen terme préparé par le Secrétariat. L'instance appropriée pour cela, c'est la Cinquième Commission, comme l'Assemblée générale l'a du reste décidé en chargeant la Cinquième Commission du plan à moyen terme. C'est la raison pour laquelle les États-Unis recommandent que le rapport du Président à la Cinquième Commission contienne un bref résumé des éléments les plus importants qui ressortent de ce débat, accompagné des commentaires écrits de la présidence pour faciliter l'examen de ces très importantes questions par l'Assemblée générale.

M. O'Rourke (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de dire quelques mots au nom des États membres de l'Union européenne.

L'Union européenne reconnaît que le fait de fixer des priorités pour les programmes des Nations Unies constitue l'une des tâches fondamentales de l'Organisation. À cet égard, nous pensons que l'examen du point 114 de l'ordre du jour, «Planification des programmes», aura lieu à la Cinquième Commission. Pour veiller à ce que nos membres participent pleinement au débat à la Cinquième Commission, et à ce qu'il y ait réaction effective, nous travaillerons avec nos collègues de la Cinquième Commission à la formulation d'une position de l'Union européenne sur les différents programmes.

Toutefois, nous sommes heureux de participer à la présente discussion et de noter les observations formulées par les représentants qui ont pris la parole. Je voudrais, en réponse à ce que j'ai entendu, ajouter une remarque aux commentaires que nous avons présentés par écrit.

La structure du plan à moyen terme a été autorisée par l'Assemblée générale dans sa décision 50/452, du 22 décembre 1995 — il y a donc moins d'un an. Elle correspond au format convenu, qui a été recommandé à l'Assemblée générale par le Comité du programme et de la coordination. Par conséquent, l'Union européenne appuie le programme 1, tel qu'il a été élaboré par le Secrétaire général.

M. Al-Hassan (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord dire que ma délégation fait siennes les vues exprimées par les représentants du Brésil, de Cuba, du Mexique et de l'Indonésie. Nous estimons que le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, et plus particulièrement le programme 1.3 sur le désarmement, est un important document qui mérite un examen attentif et une particulière attention.

Nous pensons nous aussi que les initiatives de désarmement régional doivent se voir accorder une importance spéciale. Ma délégation aimerait insister sur la nécessité, dans le domaine du désarmement, d'une coordination entre le Secrétariat des Nations Unies, les autres organes pertinents et les organisations régionales existantes, dans notre région notamment. Je songe en particulier au Conseil de coopération du Golfe et à la Ligue des États arabes.

Nous considérons que l'échange de vues sur les questions de désarmement, en particulier celles intéressant notre

région, est une façon constructive d'user du dialogue pour explorer les moyens de trouver des solutions appropriées aux problèmes en suspens. S'agissant du paragraphe 1.13, ma délégation appuie pleinement l'avis exprimé par le représentant du Brésil selon lequel la situation en matière de désarmement nucléaire n'apparaît pas de façon réaliste et claire. Nous pensons que certaines mesures importantes doivent être prises en vue de donner à certains des traités internationaux sur le désarmement un caractère universel. Ces mesures incluent le réexamen des propositions en cours, dont celle de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que cela reflétera une tendance du Secrétariat et de l'Organisation à promouvoir les accords régionaux existants et à échanger des vues sur la mise en oeuvre de ces propositions.

Le Président par intérim : Je demanderai encore une fois à toutes les délégations qui ne l'auraient pas fait de soumettre leur déclaration par écrit au Secrétariat.

(L'orateur poursuit en anglais)

J'envisage, avec l'accord de la Commission, de transmettre au Président de la Cinquième Commission les textes que je viens de demander, contenant les commentaires et avis sur la question du désarmement pour le Programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme proposé. En conséquence, je voudrais redemander aux délégations de soumettre leurs textes et commentaires au Secrétariat pour qu'ils puissent être communiqués à la Cinquième Commission.

La séance est levée à 11 h 5.